

DÉLIBÉRATION n° CA-12-06-2020-02 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 juin 2020



Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration
du 19 mai 2020

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 19 mai 2020 est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 12 juin 2020
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN



Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 12 juin 2020

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante :

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

**Compte-rendu du
Conseil d'administration**

Séance du 19 mai 2020

Ordre du jour :

- 1- Informations générales ;
- 2- PRAn ;
- 3- Formation : synthèse des décisions de la CFVU :
 - Aménagement des examens et des MCCC propres à chaque composante
 - Ordre du jour de la seconde session
- 4- Recherche ;
- 5- Finances : aide d'urgence étudiante ;
- 6- Questions diverses.

Les membres présents :

Licia BAGINI ; El Mustapha BELGSIR ; Yves BERTRAND ; Delphine BON ; Aurélien BROSSARD ; Dominique BRUNET ; Pascal CHAUCHEFOIN ; Sandrine CHEVAILLER ; Gabriel de SAINT MARTIN ; Elvire DIAZ ; Isabelle DUFRONT ; Marie GAC ; Yves JEAN ; Karl JOULAIN ; Sébastien LAFORGE ; Evelyne LANDE ; Myriam MARCIL ; Karine MICHELET ; Virginie NEVEU ; Julien SEIGNEURET ; Thami ZEGHLOUL.

Participants avec voix consultative :

Gilles MIRAMBEAU ; Sylvette VEZIEN.

Invités permanents :

Nicolas BOISTAY ; Emmanuel CLOSSE, Roxane DURAND ; Virginie LAVAL ; Ludovic LE BIGOT ; Loïc LEVOYER ; Nirmal NIVERT.

Invités :

Laurent-Emmanuel BRIZZI ; Thomas ROGAUME.

Procurations :

Gérard BLANCHARD	à	Yves JEAN
Françoise BOISSEAU	à	Elvire DIAZ
Philippe BRISSONNET	à	Isabelle DUFRONT
Sébastien CELLES	à	Karl JOULAIN
Sylvain DUBOIS	à	Karine MICHELET
Rose-Noëlle SCHÜTZ	à	Pascal CHAUCHEFOIN

1) Informations générales

Le Président souligne qu'il est important aujourd'hui que les membres du Conseil d'administration se réunissent afin que Gilles MIRAMBEAU puisse donner les informations sur le travail qui a été réalisé sur le plan de reprise vers une activité normale de l'Université. Il faut en effet se conformer aux règles sanitaires imposées par le Gouvernement dès lors que l'Université réintègre du personnel dans ses bâtiments. Il tient tout particulièrement à continuer à favoriser, autant que faire se peut, le travail à domicile, de façon à réduire la pression sur les personnes en charge de la logistique. L'Université va rouvrir une bonne partie des bâtiments tout en respectant les consignes sanitaires.

Un décret interministériel, paru le 11 mai 2020, autorise uniquement les doctorants contractuels à venir ponctuellement dans les locaux de l'Université. Ce décret étant trop limitatif, la CPU et le ministère étudient les possibilités de le faire évoluer, car tous les doctorants ne sont pas contractualisés avec l'Établissement et les étudiants de M2 ont aussi besoin de venir pour retirer ponctuellement des ouvrages dans les bibliothèques universitaires.

Il remercie le travail rigoureux qui a été effectué par Nirmal NIVERT, Emmanuel LAIZÉ et Emmanuel AUBIN sur la note qui a été adressée aux Présidents des Comités de sélection. Ils ont ainsi pu disposer de tous les éléments sur le plan juridique et technique pour que les concours de recrutement des nouveaux enseignants-chercheurs se déroulent dans de bonnes conditions.

Les 17 et 18 juin 2020, 1 144 candidats vont passer le concours de la PACES au Parc des Expositions et dans cinq amphithéâtres de l'Université. Pour organiser au mieux la venue de tous ces candidats, qui pourraient être stressés par le contexte actuel, un appel à la solidarité a été lancé auprès des directeurs de composantes pour qu'ils puissent, avec leurs équipes, être présents sur les six lieux. La gestion s'annonce très lourde et va dépendre des décisions du ministère et du Premier ministre qui doivent préciser la jauge autorisée pour l'organisation des concours. Cette réponse est vivement attendue, d'autant plus que le concours de la PACES a lieu dans moins d'un mois. Au moment où les universités organisent leur plan de reprise d'activité, le décret paraît le 11 mai 2020 et semble tout à fait orthogonal par rapport à tout ce que les établissements ont mis en place. Les universités ressentent donc un vrai décalage et un réel flou au niveau national.

Autre illustration de ce flou : une circulaire annonçait la semaine dernière que les droits d'inscription allaient augmenter pour la rentrée 2020-2021. Alors que cette augmentation était attendue depuis huit ans par les universités, un contre-message est arrivé deux jours après, précisant qu'il ne fallait pas prendre en compte cette circulaire et qu'il n'était plus envisagé que les droits d'inscription augmentent, la CPU et les organisations syndicales étudiantes étant montées au créneau. Cette circulaire apparaissait donc de bon augure, car habituellement l'université reçoit les droits d'inscription le jour de l'ouverture des inscriptions dans les services scolarité, mais elle ne sera finalement pas appliquée.

La CPU a lancé une enquête concernant l'utilisation des crédits de la CDEC, car Bercy considère que les universités ne sont pas en capacité d'utiliser ces crédits. Bercy fait tout son possible pour récupérer de l'argent sur la contribution à la vie étudiante et regarde également de très près les fonds de roulement des universités pour éventuellement pouvoir ponctionner ces fonds de roulement s'ils ne sont pas justifiés. Il est fort probable que certains fonds de roulement soient mobilisés pour des financements exceptionnels dans le cadre de la crise sanitaire.

Concernant les INSPE, il avait été annoncé au mois d'avril, par le ministre Jean-Michel BLANQUER, que des classes préparatoires aux métiers de l'éducation et de la formation, au niveau national, allaient ouvrir dès la rentrée de septembre 2020. Cette décision avait été prise sans la consultation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Depuis, le ministère de l'Éducation nationale a un peu fait marche arrière sur cette question et un groupe de travail va être mis en place pour voir dans quelles conditions ces classes pourraient ouvrir en septembre 2021 dans des INSPE. Une forte pression émane du ministère de l'Éducation nationale pour remettre la main sur les INSPE. Des frictions ont également été ressenties entre les Recteurs et les Présidents d'universités lors de la nomination des directeurs et directrices des INSPE. Un vrai rapport de force se fait sentir en défaveur du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sujet qui sera sans doute à traiter dans les semaines à venir.

Les conditions de la rentrée sont tout à fait singulières. Concernant les enseignements qui vont avoir lieu à partir de la rentrée, un tournant très important est à prendre. Un travail est en cours sur la mise en place d'équipements pour mettre en ligne un maximum de cours par le biais des ressources numériques existantes. Un travail est fait en parallèle sur l'articulation entre la mise en ligne d'enseignement et le présentiel, ce dernier mode d'organisation étant très important d'un point de vue pédagogique pour les étudiants.

Il renouvelle ses remerciements à toute la communauté et aux responsables administratifs pour la mobilisation et le travail fourni pour concrétiser le plan de reprise d'activité.

Gilles MIRAMBEAU tient à souligner qu'aujourd'hui, ce sera la dernière participation au Conseil d'administration de Nirmal NIVERT puisqu'il est amené à partir dès le début du mois de juin pour l'île de la Réunion. Il salue son travail et lui signifie sa gratitude en tant que collaborateur.

Le Président salue le professionnalisme de Nirmal NIVERT qui représente un bon exemple de ce que l'Université de Poitiers peut participer à « produire », dans le sens où la personnalité de chacun participe à la trajectoire professionnelle de l'Université. Avec Emmanuel AUBIN et Loïc LEVOYER, il a eu à traiter des dossiers lourds, complexes et délicats. Il a brillamment géré un dossier particulièrement compliqué qui concernait la radiation d'un professeur de droit. Il a aussi su répondre aux plaintes de collègues qui se sont affrontés suite à la charte contre le harcèlement qui avait été présentée. C'est sa rigueur en tant que juriste qu'il a particulièrement appréciée, ses réponses rapides et précises, très compréhensibles et non technocratiques. Il a su présenter des hypothèses et des argumentaires clairs et construits au Président ou au Directeur général des services. Le Président salue une personnalité d'une grande qualité et d'une grande simplicité, attachée aux relations humaines et portant une grande attention à l'ensemble de ses collègues.

Même s'il comprend son choix, il regrette son départ et le remercie d'être resté jusqu'à aujourd'hui pour cette instance alors que ses collègues de la Réunion l'attendaient plus tôt.

Il lui souhaite « bon vent » sur cette île magnifique.

Sandrine CHEVAILLER souhaite remercier Nirmal NIVERT pour son travail et lui souhaite une belle continuation sur l'île de la Réunion.

2) PRAn : Plan de reprise vers une activité normale

Gilles MIRAMBEAU annonce qu'il va présenter le bilan des événements qui se sont déroulés depuis le dernier Conseil d'administration. Il se dit « rapporteur » des actions qui ont été enclenchées par la communauté, largement impliquée dans la reprise de l'activité.

Gilles MIRAMBEAU déroule les actions du plan de reprise d'activité depuis le dernier Conseil d'administration :

- La démarche a été enclenchée par l'Université à la fin du mois d'avril. Le plan de reprise d'activité du ministère a été diffusé le 3 mai. Il contenait essentiellement les grandes orientations de la reprise pour l'Enseignement supérieur avec une période imposée s'étalant du 11 mai 2020 à la fin du mois de juillet. Les objectifs ont été vus à très court terme, sachant qu'une deuxième vague d'objectifs devrait arriver courant juin pour préciser ce qui devra être mis en œuvre à la rentrée. Ce document est parvenu à l'Université alors que le travail de la communauté avait déjà été enclenché.
- Le calendrier de début de construction du plan de reprise de l'activité sur site à l'Université de Poitiers avait débuté le 20 avril 2020. Cette démarche a alors été initiée en consultant différents acteurs, pour essayer de construire un document utilisable aussi bien par les unités de recherche que par les composantes et les services. Il a été présenté, durant cette même semaine, aux responsables administratifs de composantes et aux directeurs de services. La semaine suivante, il a été exposé aux directeurs d'unités de recherche et aux directeurs de composantes. Une fois finalisé, le document leur a été envoyé à la fin du mois d'avril. En très peu de temps, la communauté s'est mobilisée pour compléter ce document, avec des remontées effectuées dans la semaine du 4 au 7 mai 2020. Chaque directeur, responsable administratif et directeur de services, a pu faire des propositions sur la

priorisation de sa reprise d'activité sur site. L'objectif visait à bien identifier les bâtiments qui devaient rouvrir pour anticiper au mieux leur mise en conformité.

Les informations ont été compilées dans le week-end et ont permis à l'Établissement de définir six priorités. À partir de ce moment-là, il a donc été possible d'identifier les bâtiments à rouvrir, de voir dans quel ordre cela pouvait se faire. Ces démarches ont donné lieu à une communication qui a été envoyée à la communauté le 7 mai 2020 au soir.

- L'élaboration de ce plan de reprise a été orientée vers une activité normale de l'Université avec, toutefois, quelques contraintes et incertitudes. En effet, dans la période pendant laquelle s'est construit ce plan de reprise, les orientations nationales n'étaient pas connues. De plus, la démarche de construction s'étalait sur la période des congés de Pâques et il a fallu veiller à ne pas surmobiliser les agents. La disponibilité des agents reste également un élément incertain puisqu'à l'époque, les consignes de réouverture des écoles et des crèches n'étaient pas connues, consignes qui pouvaient engendrer des impacts sur la capacité et les moyens RH dont disposait l'Université. Ainsi, la reprise d'activité au 11 mai 2020 annoncée par le Gouvernement semblait peu probable, s'inscrivant davantage dans une démarche de consolidation du plan de reprise, la reprise officielle ne pouvant être possible qu'à partir du 18 mai 2020.
- Le principe du plan de reprise est basé sur l'amélioration continue. La première phase de construction comportant des incertitudes, il a fallu réagir très vite en fonction de l'évolution de la situation. Ainsi, le plan de reprise s'est construit en plusieurs phases :
 - ⇒ Une première phase de sécurisation et d'ouverture des bâtiments
 - ⇒ Une deuxième phase qui va s'étaler jusqu'au 2 juin, date à laquelle le Premier ministre va apporter de nouvelles informations sur la continuité des activités

L'ensemble des recommandations a été agrégé dans un document appelé «le recueil des principes obligatoires» permettant de garantir à la fois les mesures individuelles (rappel des gestes barrières) et les mesures de prévention, collectives ou individuelles.

Un travail important a consisté à identifier les moyens humains sur lesquels l'Université pouvait s'appuyer pour reprendre ses activités en présentiel. Il paraissait important de connaître cette information notamment pour les agents d'entretien potentiellement présents. Un fichier plus ou moins évolutif et approximatif de presque tous les personnels BIATSS a permis d'avoir une vision sur les moyens RH dont l'Université dispose aujourd'hui par service, par agent et par composante.

Jusqu'au 2 juin 2020, les agents pourront être encore en travail à domicile, en présentiel dans l'Établissement, en garde d'enfants quand les enfants ne sont pas à l'école ou à la crèche, mais également en autorisation spéciale d'absence exceptionnelle. Selon les règles définies, ils devront passer par le médecin de prévention quand des critères de santé auront pu être identifiés.

Une fois que les composantes et les services ont caractérisé leur priorisation, l'Établissement a défini les siennes.

- L'opération de la priorisation s'est basée sur les actions prioritaires identifiées par chaque composante selon certains critères :
 - ⇒ Les actions essentielles à redémarrer en priorité, évaluées comme étant des priorités n°1 et qui ont été déclinées jusqu'à des activités qui n'étaient pas nécessaires à la reprise immédiatement.
 - ⇒ L'identification du potentiel humain de chaque composante. Par un moyen d'échelle, la situation du potentiel RH de chaque composante a été évaluée : lorsque, par exemple, la composante ou le service disposait d'un potentiel RH présent supérieur à 80 %, le potentiel était correct, mais pour d'autres cas où le potentiel RH était inférieur à 40 %, la situation était critique.

En croisant ces deux informations, il a été possible de caractériser des situations plus ou moins à risque et de les prioriser. Toutes les unités de recherche, de service et de composantes se sont mobilisées pour compléter ces informations, garantissant une très bonne visualisation de la situation actuelle et la faisant vivre au quotidien.

- Le bilan a eu l'intérêt de pouvoir coordonner les actions et les priorités des services et des composantes. La continuité des processus, RH ou financiers par exemple, a ainsi pu être assurée, en commençant par les composantes pour terminer par les services centraux. Certains services ou composantes ayant été

repérés en vigilance RH ont été priorisés pour un redéploiement, c'est d'ailleurs ce qui est prévu dans les jours à venir pour les personnels d'entretien. Il faut cependant être vigilant à ne pas surcharger les agents qui étaient déjà en présentiel. Ce bilan a servi également à identifier les activités qui n'ont pas lieu d'être aujourd'hui et qui ne doivent pas, vu la capacité RH, impacter les priorités que s'est fixées l'Établissement.

Dans cette première période, l'Université a détaché six actions principales :

1/ **Ouverture de 45 bâtiments** dans le respect du recueil des principes obligatoires, en vérifiant sur le terrain, que tous les bâtiments et les agents puissent les appliquer. Tous aujourd'hui, ont reçu un avis positif. Les masques reçus vendredi et les solutions hydroalcooliques fabriquées par le laboratoire IC2MP ont été livrés dans tous les bâtiments et tous les sites.

2/ **Identification d'activités RH et financières** qui devaient être placées en priorité dans le plan de continuité d'activité : la rémunération et le recrutement pour les RH, l'impact de la crise sur la masse salariale dans l'exercice 2020.

3/ **Assurer la formation sur la fin de l'année universitaire 2019-2020.** Chaque composante a mis en place la continuité pédagogique et le suivi des examens qui doit à présent être mis en œuvre (PACES, ECN). Cela représente un chantier relativement important qui va mobiliser un grand nombre d'acteurs dans des conditions compliquées.

4/ **La rentrée et ses processus** : même si l'avenir reste inconnu, il faut aussi d'ores et déjà commencer à imaginer les processus d'inscription, les résultats de Parcoursup devant paraître aujourd'hui. Pour les agents de l'Université qui télétravaillent avec du matériel familial ou dans des conditions qui ne sont pas optimales, il faudra les doter de matériel informatique pour que leurs conditions de travail à domicile puissent être améliorées. 200 machines achetées la semaine dernière seront mises à disposition des agents d'ici la fin de la semaine, aussi bien dans les composantes que dans les services.

5/ **Vision sur le potentiel RH de l'Université** : environ 1 000 agents, qui sont dans des situations inquiétantes, ont été identifiés dans les composantes et les services. L'UFR Lettres et Langues et l'UFR Sciences fondamentales et appliquées sont particulièrement touchées et elles devront être accompagnées plus spécifiquement pour envisager un redéploiement, notamment pour le personnel d'entretien. Sur les services centraux et les services communs, deux services sont aussi lourdement impactés : la DIAF avec une grande partie du service budget qui est concerné par la garde d'enfants et le pôle Vie de campus pour les personnels d'entretien et les jardiniers. Le service DRH a également un taux de participation et un potentiel RH relativement faible avec deux services particulièrement impactés, dont le pôle de gestion des enseignants qui doit recruter, dans ce contexte difficile, les enseignants-chercheurs.

6/ Action d'identification des **impacts sur le volet financier du PRAn** de composantes, d'unités de recherche ou de services. L'incertitude plane encore sur la taxe d'apprentissage ainsi que sur toutes les recettes liées à la formation continue. Elles représentent en effet pour l'Établissement environ 3 M€/an, ce qui pourrait avoir des conséquences sur les budgets des composantes. L'enquête a montré que globalement, les dépenses ont baissé, mais il est moins sûr que cette baisse soit à hauteur de la perte de recettes. Des investissements à très court terme et pour la rentrée sont d'ores et déjà prévus, et sur lesquels le service de la commande publique se remobilise.

La phase 1 s'est déroulée la semaine dernière et les objectifs fixés ont été atteints grâce à la mobilisation importante des correspondants logistiques, de la DLPI et d'autres acteurs sollicités. La réouverture des bâtiments a pu être réalisée dans de bonnes conditions, avec des masques et du gel hydroalcoolique.

La phase 2 commence dès aujourd'hui avec la reprise progressive de l'activité, tout en encourageant le télétravail. Les agents commencent à retrouver progressivement une activité sur les sites, sur la base d'un planning établi pour les quinze jours à venir. Pour les problématiques psychologiques, un équilibre s'opère entre le travail en présentiel et le travail à domicile. Progressivement, pendant cette période, le plan de reprise d'activités sur site sera testé en phase d'évaluation. À la fin du mois de mai, un bilan sera fait pour savoir si les priorités que s'était fixées l'Établissement sont adaptées ou s'il doit en fixer d'autres. Il faudra également évaluer

si les moyens humains permettent de les réaliser correctement. Pour faire le bilan de cette phase, les instances seront consultées. Elles pourront ainsi imaginer une évolution du plan de reprise de l'Université.

Le Président tient à souligner qu'il est essentiel de rappeler aux collègues de bien porter un masque et de respecter les gestes barrières du fait que le virus circule encore. Le risque est partout, même dans une zone classée verte et avec peu de personnes testées positives. Dans un service, si un collègue est testé positif, cela veut dire que l'ensemble des collègues sera testé et que le service peut fermer pendant quatorze jours. Il faut donc continuer à être prudent.

La situation financière de 2020 va être très compliquée, tout autant que celle de 2021. La taxe d'apprentissage va chuter du fait de la pandémie et de la situation des entreprises, et les recettes de formation continue vont diminuer. Il faudra donc avoir recours à un prélèvement sur le fonds de roulement ce qui, pour 2020, ne semble pas être en problème puisqu'il a été alimenté chaque année depuis 2012. Cette situation, cependant, ne pourra pas se reproduire à long terme. Avec cette crise, la situation financière de l'Établissement va rester une préoccupation importante autant pour l'équipe actuelle que pour la future équipe présidentielle.

Thami ZEGHLOUL est inquiet par rapport aux fonds de roulement des universités que le ministère risque de prendre en partie ou en totalité.

Le Président répond qu'il y a effectivement un risque puisque Bercy s'intéresse aux fonds dédiés à la CVEC et aux fonds de roulement des universités et des écoles. Le ministère évoque la possibilité de financer les établissements de façon variable selon l'importance des réserves de fonds de roulement. Même si l'Université a une situation plus saine sur le plan financier qu'auparavant, avec un fonds de roulement de 32 ou 33 jours, il faut toutefois garder une certaine vigilance sur ces questions.

Il précise que concernant les investissements significatifs que l'Université sera amenée à réaliser, il ne devrait pas y avoir de problème au niveau des équipements. L'incertitude repose plus sur la capacité des entreprises à livrer et équiper les salles et les amphithéâtres pour la rentrée de septembre. Plus qu'une question financière, la préoccupation tient plus au fonctionnement de l'Établissement, des composantes et de l'ensemble des services pour l'année 2020/2021.

Pour conclure, il tient à remercier le travail de Laurent-Emmanuel BRIZZI et de son équipe pour la préparation de la rentrée qui s'avère particulièrement compliquée avec les conditions sanitaires imposées.

Sandrine CHEVAILLER remercie l'ensemble des services et des agents qui ont travaillé sur l'élaboration et la mise en fonction du plan de reprise d'activité et qui ont su s'adapter, malgré les informations tardives du Gouvernement.

3) Formation : synthèse des décisions de la CFVU

- Aménagement des examens et des MCCC propres à chaque composante
- Ordre du jour de la seconde session

Virginie LAVAL fait part des discussions échangées lors de la dernière CFVU. Ce sont des sujets sur lesquels la CFVU était en mesure de délibérer. Un premier point d'échange a traité des principes généraux que l'Université de Poitiers avait décidés en CFVU du 16 avril 2020, visant à mettre en place l'aménagement des examens et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC). À la dernière CFVU, il a fallu valider l'ensemble des aménagements proposés par chacune des composantes. Il est essentiel de rappeler avant tout que l'Université de Poitiers a pris le parti de définir des principes généraux à l'échelle de l'Établissement vu qu'il était très important que chaque formation puisse se saisir de ces principes en fonction de son mode de fonctionnement. Les 33 élus présents à cette séance de la CFVU ont validé toutes les propositions et ont accepté d'alléger les examens, et ce, en fonction des spécificités des formations.

L'aménagement de la seconde session a fait l'objet d'une réflexion visant à prendre la forme d'épreuves à distance, sans convocation, sous la forme d'exercices à domicile ou de devoirs à rendre. Cette modalité, qui fait partie des grands principes des MCCC votés, s'applique également pour les évaluations de la seconde session. Elle rappelle qu'il est possible de mettre en œuvre une épreuve unique par UE, de proposer des sujets communs entre plusieurs UE, de diminuer la durée ou le format des épreuves. Les composantes qui sont réellement

passées au contrôle continu intégral ont la possibilité de ne pas organiser de seconde session pour ces UE. Pour permettre à l'étudiant de valider correctement son année au 30 juin 2020, d'autres solutions sont possibles en retenant, par exemple, la meilleure des notes et en demandant au jury une certaine bienveillance dans leur évaluation.

Pour organiser au mieux ces examens, un calendrier a été proposé à l'échelle de l'Établissement pour fixer un cadre général. Les épreuves du semestre pair se dérouleront à partir du 18 mai 2020 avec une évaluation des jurys durant les dix premiers jours de juin et les épreuves de seconde session se tiendront du 10 au 30 juin 2020 avec une évaluation des jurys début juillet. Elle rappelle que ces dispositions s'inscrivent dans l'objectif strict qui consistait à ne pas décaler les examens en juillet pour permettre aux étudiants de leur laisser la possibilité d'avoir un job d'été ou de prendre des vacances.

Une prochaine CFVU où plusieurs dossiers seront traités aura lieu le 28 mai 2020 :

- L'ouverture à l'international des formations à la rentrée 2020 (orientations proposées à l'échelle de l'Établissement). Un travail conjoint avec l'ensemble des assesseurs à la pédagogie en vue de construire un plan d'action au niveau de la CFVU pour maintenir une ouverture à l'international en masters à l'Université de Poitiers. Pour cela, chaque formation devra se positionner sur sa capacité à permettre une formation à distance. L'Université de Poitiers ne sera pas en mesure d'accueillir en présentiel des étudiants internationaux hors Union européenne, espace Schengen ou venant du Royaume-Uni jusqu'au 31 décembre 2020. L'information a été transmise par les assesseurs. Concernant la mobilité d'échanges entrante ou sortante notamment *via* Parcoursup, il importe de bien comprendre que de la même façon, l'Université ne pourra accueillir des étudiants à l'international, hors Union européenne au sens large. La dynamique portée par toutes les universités consiste à les reporter au second semestre. Pour ce qui relève de l'espace européen au sens large du terme, aucuns frais inutiles ne seront engagés, car rien n'est certain. Un travail sera réalisé avec les partenaires, l'idée étant de décaler la mobilité au 1^{er} janvier 2021.
- La bienveillance des jurys : des propositions leur seront formulées. Il est important, à l'échelle de l'Établissement, de rappeler toutes les possibilités de bienveillance dont les jurys peuvent faire preuve. Ils devront statuer sur les modalités de contrôle des connaissances de la seconde session, propres à chaque composante.
- Conditions de rentrée : Comme annoncé par le Président, il est certain que la rentrée ne pourra pas se faire dans des conditions normales. L'Université de Poitiers ne pourra accueillir 100 % des étudiants et devra travailler sur un format d'hybridation à deux niveaux : au niveau des groupes et des enseignements.

Les équipements des salles et des amphis sont à revoir. Ils devront s'adapter sur la base du taux maximum de capacité d'accueil d'étudiants en présentiel. Ce prérequis est essentiel pour pouvoir porter une proposition hybride de l'offre de formation avant septembre 2020.

Un autre travail est engagé, en concertation avec le CRIIP, la cellule TICE de I-Médias et la Direction de l'organisation des formations, sur la forme pédagogique que peuvent prendre ces formations. La plateforme actuelle a été conçue à l'échelle des enseignants. Pour que l'étudiant puisse se repérer, il est fondamental de refondre l'architecture de cette plateforme pédagogique et d'y inscrire la nouvelle offre de formation. Ainsi, l'enseignant aura la possibilité de déposer facilement un document dans l'UE où il intervient. Tout sera mis en œuvre pour que cette plateforme soit livrable vers le 7 juillet 2020.

Un travail se poursuit également sur les tutoriels existants et sur les formations à venir. Les équipements des étudiants qui ne seront pas en présentiel à la rentrée sont en cours d'étude. La Région sera probablement sollicitée pour participer au financement de ces équipements.

Les semaines à venir s'annoncent très chargées et pour mener à bien la réflexion sur la rentrée, deux réunions sont programmées. Une première aura lieu le 25 mai 2020 après-midi et fera l'objet d'un premier échange avec les responsables de services et la Maison des Étudiants. Une réunion de travail, plus informelle, est également prévue le 26 mai 2020 avec les élus de la CFVU au cours de laquelle un point sera fait pour écouter les propositions de chacun en relation avec la rentrée.

Un report de délai a été obtenu pour l'offre de formation du second cycle universitaire. Avant d'informer la communauté universitaire, il est prudent d'attendre la réponse du HCERES. L'évaluation programmée en deux étapes permet d'avoir un peu plus de temps pour s'organiser. La première aura lieu, pour le premier cycle, le 6 novembre 2020 au plus tard. Pour la deuxième, celle du second cycle, un délai a été demandé pour qu'elle soit programmée le 12 février 2021.

Le Président remercie Virginie LAVAL et ses assesseurs pour l'intensité du travail fourni et à venir. Il confirme qu'une dotation a été demandée à la Région pour aider les universités de Nouvelle-Aquitaine à équiper les étudiants dépourvus d'ordinateurs, tel qu'un certain nombre de Régions se sont déjà engagées à le faire il y a quelques semaines.

Julien SEIGNEURET remercie les équipes qui ont travaillé sur cette présentation. Tous les documents qui sont parvenus à la CFVU le 7 mai 2020 sont apparus très clairs et très complets aux étudiants. Cependant, deux thématiques n'ont pas été abordées : la première concerne des conventions de stage facultatives signées par les étudiants pour être accueillis dans des structures. Ils ont reçu un mail de l'Université leur indiquant que les stages facultatifs étaient suspendus jusqu'à nouvel ordre. Face à cette annonce, la communauté étudiante a exprimé son incompréhension. Les entreprises sont rentrées dans une phase de déconfinement progressif depuis le 11 mai dernier, voire avant, et ont mis en place, pour la plupart, un respect des gestes sanitaires ou, quand cela n'était pas possible, le télétravail. Elles étaient prêtes à accueillir les stagiaires. En prenant cette décision, les étudiants risquent d'être privés d'une certaine expérience professionnelle et d'un stage qui aurait pu les conforter dans l'orientation qu'ils ont choisie. La seconde concerne ce qui a été évoqué lors du précédent Conseil de la faculté de Droit et Sciences sociales, à savoir, la possibilité pour l'Université de Poitiers de suspendre les mentions cette année. La CFVU souhaiterait savoir si cette information est valide ou si elle est issue d'une simple rumeur.

Virginie LAVAL répond que l'échange avec les assesseurs à la pédagogie s'est surtout porté sur la reprise des stages, en lien avec le déconfinement et les directives du ministère. Celui-ci demande de ne considérer le stage en présentiel que dans un cas exceptionnel, mais ce dispositif n'a pas été retenu à l'Université de Poitiers. Les conventions et les avenants ont été remis en place pour permettre aux étudiants de reprendre une activité en matière de stage, mais la règle encourage tout d'abord le télétravail.

Pour limiter le risque de stages en présentiel, il a semblé pertinent de privilégier l'ensemble des stages obligatoires, principalement ceux qui sont placés en fin de cycle universitaire, notamment en licence pro, en master 2 ou en licence 3. Quelques demandes de composantes ont été présentées en réclamant une priorisation sur certains stages pour leurs étudiants. Elles ne seront pas toutes honorées, vu que des risques de contagion courent encore et que l'Université de Poitiers tient à protéger ses étudiants en respectant toutes les consignes du ministère. La priorité est donc donnée aux stages obligatoires et l'Université a également accepté l'idée de rallonger l'année universitaire pour les années diplômantes, pour que l'étudiant qui vise une insertion professionnelle puisse associer un contenu académique et un contenu de mise en situation professionnelle. Concernant la possibilité de suspension de mentions, la question n'a pas été discutée en réunion d'assesseurs et ne sera pas proposée aux élus de la CFVU. Il s'agit donc sans doute d'une initiative de la composante, car le sujet n'a pas été débattu à l'échelle de l'Établissement.

Julien SEIGNEURET remercie Virginie LAVAL pour la clarté de ses réponses. La question des mentions lui semblait effectivement un sujet qui n'avait pas lieu d'être.

Pour Myriam MARCIL, les contours de la rentrée 2020 semblent flous. L'offre de formation qui a été proposée par le SCD est une offre qu'elle qualifie de minimaliste. Elle devrait être effective d'ici le mois de juillet à condition que le décret du 11 mai 2020 permette de le faire. D'après ce qu'a annoncé le Président, un ajustement est en cours. Le flou porte sur ce qui va se passer dans la bibliothèque de l'Université de Poitiers à la rentrée et sur les accès qui seront proposés aux étudiants pour leurs documents. En effet, en plus de la documentation électronique, ils auront aussi besoin de la documentation papier pour les documents qui n'ont pas de version numérique. Se pose aussi la question de l'accès aux espaces de travail qui reste difficile à imaginer pour l'instant avec la crise sanitaire. Elle souhaiterait pouvoir, dans la mesure du possible, se joindre à toutes ces réflexions sur les conditions d'étude pour la rentrée prochaine, vu que le SCD a déjà beaucoup participé à des actions collectives (aménagement des espaces de travail en groupe, co-working, accueil et lieux de sociabilité). Actuellement, ce travail est temporairement remis en cause, mais il faut se mobiliser pour trouver des solutions avant la rentrée, sur la transformation de ces lieux.

Virginie LAVAL invite Myriam MARCIL à se joindre au premier groupe de travail. Aujourd'hui, le ministère demande de travailler dans une perspective de conditions sanitaires dans un objectif de 4m² par étudiant. Ces conditions peuvent évoluer, mais une fois que l'Université connaîtra le quota de capacité maximum, un vrai travail pourra commencer.

Le Président espère que la norme sanitaire va évoluer, car cette surface de 4 m² est une division importante du nombre de places par salle et par amphithéâtre qui va poser de vrais problèmes d'organisation.

Elvire DIAZ demande si le choix de l'enseignement hybride et mixte a déjà été arrêté ou s'il va être soumis à la prochaine CFVU, ce qui donnerait la possibilité aux collègues de se préparer le plus tôt possible. Cet enseignement a déjà été pratiqué pendant les deux mois de confinement, mais il faudrait qu'il soit clairement cadré, sans passer uniquement par les tutoriels.

Le Président indique que certaines universités ont choisi cette formation hybride parce qu'elles envisageaient de mettre toutes les formations en ligne, par facilité. L'Université de Poitiers ne souhaite pas opter pour ce choix qui s'avère contraignant en termes d'organisation. Elle préfère articuler des formations en ligne importantes, mais variables selon le niveau de formation (par exemple, l'accueil des étudiants de première année doit nécessiter plus de présentiel que les M1 ou les M2), la décision revenant à chaque équipe pédagogique. Le choix de l'articulation de la formation à distance et de la formation en présentiel se justifie, car les étudiants qui sont bons s'en sortent et s'en vont, quels que soient les dispositifs. Pour ceux qui sont en difficulté, la situation est plus préoccupante. Sur cette question, les universités ont déjà échoué en constatant que les étudiants qui avaient un capital culturel plus faible échouaient plus que ceux qui avaient un capital culturel plus important. Ces étudiants-là ont besoin d'enseignants en présentiel, le numérique ne permettant pas d'apporter des éléments très précis concernant les démarches méthodologiques ou la conception des approches théoriques. Les universités ont besoin de l'articulation « présentiel/distanciel ». Certaines universités à l'échelle européenne ou même en France prévoient de tout mettre en distanciel, mais cela pose des problèmes d'ordre pédagogique. À Poitiers, cette solution n'a pas été retenue, d'où la mobilisation des assesseurs, des élus de la CFVU et de l'ensemble des équipes pédagogiques pour faire avancer les choses. Dès le 16 mars 2020, les collègues se sont intéressés de façon très pertinente au premier semestre en l'imaginant avec une progression pédagogique dans un schéma d'articulation en distanciel et en présentiel.

Virginie LAVAL confirme que le souhait de la Direction est de privilégier, bien évidemment, l'hybridation et d'écartier la mise à distance totale, même si d'un point de vue purement logique, il aurait été plus simple d'opter pour la distance. Privilégier les primo-entrants en matière de présentiel représente une difficulté supplémentaire, mais la Direction estime que ce sont ces étudiants qui ont le plus besoin de cette interaction avec l'enseignant. La problématique des salles est la même puisque les conditions sanitaires rendront impossible l'accueil de plus de 40 étudiants dans la même salle. Il faut plutôt penser à une formation avec des groupes hybrides, la moitié en présentiel, l'autre à distance et alterner. Cette hybridation semble difficile à réaliser dans un premier temps, mais elle reste encore en discussion, en vue d'aboutir à une vision plus fine sur les capacités d'accueil pour la rentrée prochaine.

Le Président ajoute qu'il faut faire attention, car la mise à distance comporte un vrai risque d'isolement et d'ubérisation pour les étudiants. Le but n'est pas de laisser l'étudiant seul dans son appartement de cité universitaire et de suivre ses cours en ligne. Le statut de l'étudiant implique l'adhésion à un collectif, à un mouvement de vie culturelle ou sportive et il est impératif qu'il reste en contact, d'un point de vue pédagogique, en bénéficiant des rencontres en présentiel avec les enseignants.

Opter pour les formations à distance ne permet pas de traiter les questions d'inégalités sociales et culturelles qui peuvent exister selon l'origine des étudiants. Le pari pédagogique que l'Université de Poitiers a lancé est de réussir, grâce à ses enseignements, à donner une chance d'accès à une certaine promotion sociale pour certains étudiants.

Vu qu'il n'est pas possible d'organiser un débat très large, les élus de la CFVU seront invités à une réunion la semaine prochaine pour en parler. Les événements allant très vite, il n'est pas certain que les acteurs de cette nouvelle organisation aient assez de temps pour la mettre en place. Cela semble compliqué.

Thami ZEGHLOUL pense qu'il sera nécessaire d'envisager des modalités spécifiques pour tout ce qui relève des travaux pratiques, où la présence des étudiants est quasiment incontournable.

Le Président précise qu'il y a des expériences tout à fait intéressantes à étudier. Il cite l'exemple d'un lycée privé de Poitiers où les travaux pratiques se réalisent en trois dimensions. Il existe aujourd'hui des possibilités de faire des travaux pratiques qui ne sont pas seulement en présentiel et pas uniquement sur des machines. De nos jours, les outils technologiques sont suffisamment performants pour permettre de penser les travaux pratiques

différemment. D'un point de vue pédagogique, les avancées sont tout à fait intéressantes et permettent une grande autonomie des étudiants.

Thami ZEGHLOUL indique que pour certaines matières, cela ne peut pas fonctionner.

Le Président répond que d'un premier abord on peut penser que cela ne s'y prête pas, alors que par expérience, cela s'y prête très bien.

Virginie LAVAL ajoute que logistiquement parlant, pour les travaux pratiques, les groupes ne pourront pas être dédoublés, car les salles ne seront pas toutes disponibles. La possibilité d'un report au second semestre peut cependant être étudiée.

Thami ZEGHLOUL précise que la demande qu'il a formulée ne concernait que quelques travaux pratiques bien spécifiques.

Virginie LAVAL a bien entendu sa demande, mais elle certifie que sur les 475 salles disponibles aujourd'hui, il n'y en aura que 200 qui seront susceptibles d'accueillir les étudiants en travaux pratiques. C'est une contrainte dont il faut tenir compte.

Le Président va dans le même sens et précise que l'équipe pédagogique regardera ce problème en pensant la situation dans le contexte sanitaire avec ses contraintes, c'est-à-dire avec un nettoyage et une désinfection avant et après l'utilisation par chaque groupe.

4) Recherche

Thomas ROGAUME indique que les points qui ont été traités ont concerné la fermeture de certains laboratoires, de la mise en place et du déploiement des plans de continuité d'activité et du plan de reprise d'activité des différentes unités de recherche et laboratoires, en lien étroit avec les médecins, les services de prévention et la Direction générale des services.

L'Université de Poitiers a développé une trame type de plan de reprise qu'elle a soumise aux organismes de tutelles et aux unités propres et mixtes de recherche. Cette trame a été validée et est appliquée à l'ensemble des laboratoires du site de Poitiers. Une phase de consultation des directeurs de laboratoires a ensuite eu lieu en deux temps : une première phase de consultation avec les directeurs de laboratoires et une deuxième phase qui consistait à proposer la trame aux directeurs d'unités de service. Il était important d'avoir leur avis avant de pouvoir figer une trame globale et de demander la mise en œuvre de ces plans de reprise d'activité en lien étroit avec les composantes qui hébergent. Ceci a permis de récupérer l'ensemble des activités des unités de recherche, de pouvoir valider ces plans de reprise d'activité des unités de recherche, soit de manière directe quand les préconisations de l'université et des organismes étaient bien prises en compte, soit après une phase d'échanges avec les directeurs pour tenir compte de l'ensemble des contraintes proposées.

Les premiers retours dans les unités de recherche se sont faits très récemment, excepté pour certains laboratoires qui ont des animaux, la plateforme Prébios ou les équipements à risque qui demandent de la veille.

Cette période de fermeture des laboratoires a eu une conséquence sur les travaux de recherche, surtout au niveau des doctorats. Un questionnaire type a été développé avec la Direction de la Recherche et de l'Innovation et le Collège des écoles doctorales. Il a été diffusé aux directeurs des écoles doctorales, qui eux-mêmes l'ont diffusé à l'échelle des laboratoires pour identifier les cas de doctorants qui ont pu subir des préjudices du fait du confinement. Ce travail a été croisé avec une autre enquête conduite au début du confinement par la Direction de la Recherche et de l'Innovation, en corrélation avec l'ensemble des doctorants de l'Université de Poitiers pour connaître leur situation et identifier les cas qui souffraient du confinement. Cette enquête s'est également articulée avec les chercheurs internationaux dans les laboratoires. Les différentes écoles doctorales vont ensuite recueillir les questionnaires que les étudiants auront remplis sans caractère obligatoire, de manière « volontaire ». Elles vont ensuite identifier les différents doctorants qui ont pu subir des préjudices. La commission de la Recherche se réunira alors pour voter un certain nombre de critères afin d'aider les écoles doctorales à émettre un avis sur un éventuel prolongement.

En lien avec les annonces ministérielles, s'ajoute également la problématique financière de réinscription ou de dérogation. Il s'agit d'identifier au plus vite les doctorants pour leur apporter du soutien, les rassurer, et leur permettre de finir leurs travaux de thèse dans les meilleures conditions.

Lors de la commission qui va avoir lieu prochainement, un vote sera également proposé pour les colloques qui étaient soutenus financièrement par l'Université de Poitiers en 2020. Du fait de la crise du Covid-19, ces projets se retrouvent reprogrammés en 2021. Les reports de crédits de l'Université n'étant pas possibles de 2020 à 2021, il est important que la commission de la Recherche émette un avis positif pour que tous ces colloques reprogrammés en 2021 soient validés.

Il remercie Grand Poitiers et la Région Nouvelle-Aquitaine qui ont accordé la faveur de reporter les crédits 2020 en 2021 pour que les colloques qui étaient soutenus par ces deux entités puissent continuer à bénéficier de ces soutiens.

La crise sanitaire a aussi eu un impact sur les soutenances de thèses. L'Université de Poitiers a mis en place un dispositif un peu spécifique, qui ne rentre pas dans les modalités de l'arrêté publié en mars/avril, incitant à faire les soutenances de thèses en distanciel complet. L'Université a cherché à éviter ce dispositif qui apparaît comme tout à fait particulier pour le doctorant et a décidé de mettre en place les soutenances, en concordance avec l'arrêté du 25 mai 2016. Cet arrêté indique en effet qu'en cas de situation exceptionnelle, les doctorants peuvent soutenir leur thèse en présentiel avec leur directeur de thèse et avec le Président du jury, s'il est sur le site, et que les autres membres du jury soient en distanciel. Ce déploiement va se poursuivre pour que les jurys qui viennent de l'extérieur puissent tout de même assister aux soutenances. Grâce à I-Médias qui met à disposition des salles et des agents pour sécuriser les visioconférences, cela sera possible tout en respectant les gestes barrières.

La crise sanitaire a également impacté le recrutement des doctorants qui sont à l'étranger, hors espace Schengen, puisque les frontières sont fermées et que les vols internationaux sont à l'arrêt. Pourtant, dans beaucoup de laboratoires et de disciplines, le recrutement de doctorants internationaux reste très important. L'Université de Poitiers a donc fait le choix de permettre à un étudiant international d'être recruté. Cette possibilité peut être envisagée, car les jurys de recrutement se font avec le calendrier initial basé sur les différentes contraintes de financement. En revanche, il est possible de recruter un doctorant étranger qui ne rejoindra le laboratoire qu'à partir de janvier ou février 2021 si cela est possible. Il commencera sa thèse en distanciel si le Directeur de thèse s'engage à lui fournir la base bibliographique nécessaire et à l'encadrer en distanciel.

Thami ZEGHLOUL demande si l'agence Aliénor Transfert s'est manifestée.

Thomas ROGAUME répond que l'agence Aliénor Transfert a pris officiellement ses fonctions au 1^{er} octobre 2019 pour un contrat d'un an. Du fait de la crise sanitaire, une négociation est en cours avec l'État pour le prolonger au moins jusqu'en décembre 2020. À partir de cette date, un dossier sera proposé au niveau de l'État pour être évalué sur l'agence Aliénor Transfert sur deux ans. Cette agence fonctionne bien, elle a travaillé sur des recrutements récemment avec quatre beaux projets à venir sur Poitiers. La phase finale de négociation avec la Région Nouvelle-Aquitaine est en cours pour un abondement sur le fonctionnement de l'agence Aliénor Transfert.

5) Finances : aide d'urgence étudiante

Virginie LAVAL précise que le vote pour ce point à l'ordre du jour est une erreur.

Elle indique simplement que concernant la CVEC, 200 000 € ont été isolés pour permettre d'accompagner au mieux les étudiants. L'enveloppe sera augmentée jusqu'à 400 000 € et la répartition du budget sera redéfinie. Une prochaine commission CVEC est programmée début juin ce qui permettra de communiquer à l'ensemble de la communauté les décisions qui auront été prises au niveau de la répartition du budget et des dépenses d'urgence. La commission a par exemple prévu des avantages en nature en versant aux étudiants inscrits à l'épicerie sociale et solidaire un montant de 60 €/semaine pour ceux qui sont seuls et de 100 €/semaine pour ceux qui ont des enfants. C'est une gratification par rapport à la perte de leur stage. Une prise en charge sera faite également pour les étudiants qui ont perdu leur job et qui se retrouvent en difficulté. Ils pourront bénéficier d'un prêt de portable, d'une aide à domicile ou d'un envoi d'étudiants pour faire des courses. Le budget sera annoncé de façon très détaillée dès le prochain Conseil d'administration et il est encore trop tôt pour le voter.

6) CFMI

Laurent-Emmanuel BRIZZI signale qu'il a envoyé à tous, un document qui traite du déclassement de l'ancien terrain du Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI) qui se trouve à Mignaloux-Beauvoir. Cette parcelle de 17 000 m² qui appartient à l'Université de Poitiers se trouve à côté du jardin du Défend et doit être cédée à un tiers, un opérateur privé. L'Université a l'obligation de déclasser la parcelle pour procéder à sa vente. Un acheteur potentiel s'est déjà positionné. Il s'agit de la Protection Civile du Département de la Vienne.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 01

Le Conseil d'administration de l'Université de Poitiers constate qu'une parcelle sise « Pièce de la barrière » à Mignaloux-Beauvoir, cadastrée sur la section OH n° 1601 pour une contenance totale de 16 912 m², propriété de l'Université par acte notarié du 24 juin 2013, est désaffectée depuis le transfert des enseignements du CFMI vers le pôle musique et danse en 2017, prononce son déclassement du domaine public pour être intégrée au domaine privé de l'établissement, à l'unanimité.

7) Questions diverses

Thami ZEGHLOUL souhaite savoir si l'Université a connaissance de nouvelles informations sur les réformes en cours sur l'INSPE ou le DUT.

Le Président indique que pour le DUT, des discussions sont en cours à l'échelle nationale. La conférence des Directeurs des IUT souhaite un report de la réforme alors que la CPU préfère qu'elle se mette en place à partir de 2021 et jusqu'en 2022, de façon très progressive, en fonction de l'arrivée des nouveaux bacheliers. Un groupe de travail au niveau national étudie toutes ces questions.

Concernant la réforme des INSPE, des maquettes allégées doivent être envoyées pour le mois de novembre. Le ministre Jean-Michel BLANQUER avait annoncé qu'il souhaitait créer des classes préparatoires dès septembre 2020, mais il a fait marche arrière.

Le Président indique que le prochain Conseil d'administration est fixé au 12 juin 2020, en matinée.

Le Conseil d'administration qui traitera de l'orientation budgétaire est prévu le 10 juillet 2020.

Les dates suivantes pour septembre et octobre seront annoncées en juillet.

En l'absence d'autres questions diverses, le Président lève la séance du Conseil d'Administration.



Le Président du Conseil d'Administration

Yves JEAN